



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale des Hautes-Alpes
DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur

ARRETE

Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Hautes-Alpes

Le Responsable de l'Unité Départementale du département des Hautes-Alpes de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté interministériel du 07 octobre 2014 portant nomination de Madame Anne-Marie Durand, en qualité de responsable de l'Unité départementale des Hautes-Alpes de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1^{er} novembre 2014

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 06 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L.2234-4 et suivants du code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département

ARRETE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre de l'UPE 05 (MEDEF)
Titulaire : Franck MILLIAS
Suppléant : Boris PERDIGON
- Au titre de l'U2P
En cours de désignation
- Au titre de la FDSEA :
Titulaire : Marc PHILIP
Suppléant : Laurence LONG

- Au titre de l'UDES :
Titulaire : Yves GIMBERT
Suppléant : José ORSINI

- Au titre de la CFDT :
Titulaire : Nathalie BARBIER
Suppléant : Patrick PROST

- Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : Fabrice TARTAGLIA
Suppléant : Claude BARDONNENCHE

- Au titre de la CGT :
En cours de désignation

- Au titre de CGT-FO :
En cours de désignation.

Article 2 : La responsable de l'unité départementale des Hautes-Alpes de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hautes-Alpes.

Fait à Gap le 11 juin 2018

La Responsable de l'Unité Départementale
du département des Hautes-Alpes,



Anne-Marie DURAND

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif. XX XX XX

La décision contestée doit être jointe au recours.